



Lettre Mensuelle 162 – Septembre 2019

L'année 2019 a connu un certain nombre de célébrations anniversaires de par le monde dont celle, le 21 juillet, de la marche lunaire de deux hommes Neil Armstrong et Edwin Aldrin. Ce dernier, maçon de la Loge Monclair n°144 de New Jersey, Souverain Prince du Royal Secret, 32^e, avait emporté la bannière des Suprêmes Conseils comportant l'aigle bicéphale blanc et noir couronné enserrant l'épée et la devise *Deus meumque jus*. Cette bannière écossaise est donc, sans conteste, la première bannière maçonnique spatiale. Cette anecdote traduit la modernité et l'universalisme des Hauts Grades Ecossais et pourrait justifier à elle seule le colloque que la Juridiction organise à Toulouse le 16 novembre *l'Espace, Un espoir pour l'humanité*. Mais cette modernité se traduit aussi par notre colloque du 28 septembre à Aix en Provence *Femmes en religion. Religions de femme* au cours duquel sera remis le Prix universitaire *Bruno Etienne* du GCDRE-GODF.

Notre Juridiction est aussi celle qui comporte des Ateliers dont l'existence continue est avérée depuis le XVIII^e siècle dont il convient de retenir un exemple, notre chapitre *La Triple Espérance O.:* de Port-Louis (Ile Maurice) dont les feux furent allumés en 1776 et qui a reçu au 18^{ème} degré le frère Seewosagur Ramgoolam, devenu 33^e de notre Juridiction, lequel mena son pays à l'indépendance dans l'harmonie. Nous sommes la seule Juridiction Ecossaise au monde qui peut faire état d'une telle continuité historique laquelle, associée à notre Rite d'Heredom, ancré dans le Rite de Perfection d'Etienne Morin (1764) grâce à Germain Hacquet, en fait la seule Juridiction Ecossaise du XVIII^e siècle.

Aviso, nos rites émergent de notre histoire, ce dont sont convaincus tous les maçons qui s'inscrivent dans la transmission ordonnée de leur tradition et qui se gardent de tout anachronisme voire d'un uchronisme au service d'intérêts desservis par leur présentisme sans passé donc sans avenir.

Il faut donc retenir de cette émergence deux faits majeurs :

- Les Hauts Grades de Rite Ecossais sont des hauts grades français issus de l'Écossisme exporté par Etienne Morin à St Domingue (1763) et réimporté en France par les franco-dominicains De Grasse-Tilly et Hacquet en 1804. Il s'agit donc de grades de la tradition des Modernes issue des Constitutions d'Anderson de 1723 structurés en systèmes à partir du 4^e degré.

- Les grades des trois premiers degrés symboliques écossais que nous connaissons sont en fait des grades transmis par la Grande Loge Provinciale de St Domingue en exil à Paris en 1804 reliée à la Grande Loge des Antients de Pennsylvanie. Les Constitutions des Antients connues sous le nom *d'Ahiman Rezon* rédigées par Laurence Dermott en 1756 sont en fait une transcription de rituels et de prescriptions irlandaises réalisant l'Ancienne maçonnerie d'York. Ce n'est qu'à partir de 1813 et de ces rituels que sera diffusé un *Guide des maçons écossais* formalisant un rite qui n'existait pas auparavant en France, celui issu directement de la tradition des Antients qui deviendra le Rite Ecossais des trois premiers degrés tel que nous le connaissons.

Ces deux rites ont été agrégés au Grand Orient de France par le concordat de 1804. Il s'ensuit qu'il n'y a historiquement aucune continuité initiatique entre le Rite Ecossais des trois premiers degrés et les Hauts Grades Ecossais, leur seul dénominateur commun étant l'homophonie de l'adjectif écossais. L'homophonie et la polysémie sont sources, en maçonnerie comme ailleurs, de difficultés qu'il convient de surmonter pour parvenir à une cohérence tant ésotérique qu'exotérique des ensembles rituels dont nous sommes porteurs.

Le Grand Collège des Rites Ecossais s'inscrit donc dans la plus pure tradition des Suprêmes Conseils qui cooptent des Maîtres maçons quel que soit leur rite aux premiers degrés et dans la plus pure tradition du Grand Orient de France qui ne reconnaît aucune prééminence d'un rite sur un autre qu'ils soient obédientiels ou juridictionnels.

La continuité initiatique écossaise du 1^{er} au 33^e n'est donc qu'une construction très postérieure sur laquelle il sera utile de revenir. Le colloque international autour de De Grasse-Tilly du 19 octobre à Paris au cours duquel sera remis le Prix Daniel LIGOU, du GCDRE-GODF nous en donnera la première opportunité. La seconde nous sera offerte par notre prochain colloque historique d'octobre 2020 :

Le Convent Universel de Lausanne de 1875 - En être ou ne pas en être ?

Il posera une question centrale nous invitant à poursuivre notre réflexion sur ce sujet fondamental.

T. : I. : F. : Jacques ORÉFICE, 33^e
Très Puissant Souverain Grand Commandeur

Etienne Morin, Un homme aux sources de l'Écossisme, Essais Ecossais, n° 6
Germain Hacquet, Fondateur du Grand Collège des Rites Ecossais, Essais Ecossais, n° 12
L'Espace, un espoir pour l'humanité, Essais Ecossais n° 23, à paraître
Femmes en religion. Religions de femme, Essais Ecossais, n° 21, à paraître
Alexandre-Auguste de Grasse-Tilly, la diffusion du REAA, Essais Ecossais, n° 22, à paraître

